

ATTESTATION DE L'AUTORITE DE GESTION

Ce document est à faire compléter par le DRH ou le chef du groupement formation de votre SDIS (les chefs de centre n'ont pas autorité pour signer ces attestations) - Aucun autre document ne sera accepté.

ATTENTION : Les candidats n'ayant pas validé les unités de valeurs requis, ou ne comptabilisant pas les 3 ans d'activité à la date d'établissement de la présente attestation auront à charge de fournir cette attestation complétée au plus tard le 21/11/2023.

Affaire suivie par :
Nom-Prénom : Fonction :
N° tél : Mail :

L'autorité de gestion certifiée que :

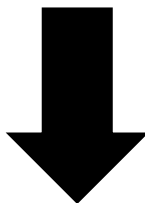
Nom et Prénom du candidat :

Né(e) le : à

- a la qualité de sapeur-pompier volontaire
- a validé la formation initiale du sapeur de sapeurs-pompiers volontaires et, à ce titre, a validé l'ensemble des 3 domaines opérationnels suivants :
 - SUAP (Secours et soins d'urgence aux personnes)
 - INC (Lutte contre les incendies)
 - DIV (Protection des personnes, des biens et de l'environnement)
- a partiellement validé la formation initiale du sapeur de sapeurs-pompiers volontaires (*cocher le (ou les) domaine(s) opérationnel(s) validé(s) par le candidat et préciser, pour la formation non encore obtenue mais programmée en 2023, la date prévue de validation**) :
 - SUAP (Secours et soins d'urgence aux personnes)
Si formation programmée en 2023 : date prévue de validation :
 - INC (Lutte contre les incendies)
Si formation programmée en 2023 : date prévue de validation :
 - DIV (Protection des personnes, des biens et de l'environnement)
Si formation programmée en 2023 : date prévue de validation :

*** cette validation de formation sur ces 3 unités de valeurs est une des conditions d'accès à ce concours qui doit être remplie par le candidat au plus tard à la date de la 1ère épreuve, soit le 21 novembre 2023.**

Et a effectué les périodes d'activités suivantes permettant de prouver que le candidat justifie de 3 ans au moins d'activité au plus tard à la date de la 1ère épreuve, fixée le 21 novembre 2023) : cf. page suivante



Qualité actuelle	Si suspension(s) d'engagement :	
Sapeur-pompier volontaire Depuis le : Grade actuel :	du.....	au.....
	du.....	au.....
Qualité(s) antérieure(s)	Période de services	Durée (année, mois, jour)
Jeune sapeur-pompier	Du..... Au	
Volontaire du service civique assurant des missions de sécurité civile	Du..... Au	
Sapeur-pompier auxiliaire	Du..... Au	
Militaire à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris	Du..... Au	
Militaire du bataillon des marins-pompiers de Marseille	Du..... Au	
Militaire des unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile	Du..... Au	

Fait à , le

L'autorité de gestion du S.P.V. (**D.R.H. ou chef de groupement** - *les chefs de centre n'ont pas autorité pour signer ces attestations*) ou son représentant ayant délégation de signature (et dans ce cas il convient de le préciser)

(Signature originale et cachet obligatoires)

Préciser les nom, prénom et qualité du signataire